



Compte-rendu conseil municipal du 08 février 2018

Date de convocation : 01/02/18

L'an deux-mille-dix-huit le huit du mois de février à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TRAPATEAU Jean-Marie, Maire de Montembœuf.

ETAIENT PRESENTS : Mrs Mmes TRAPATEAU – NEBOUT – MANIERE – PERROCHEAU – BOURNIER – JACQUELIN – DELAGE – BOUCHER – PESTRE – BUNA – SARDIN.

ETAIENT ABSENTS : Mme DUPUY-LUCE

Nombre total de conseillers : 12
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres absents : 1

Mme DUPUY-LUCE donne pouvoir à Mme NEBOUT.
Désignation d'un secrétaire de séance : Séverine BOUCHER

M. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du précédent compte-rendu
- Détermination du nombre d'adjoints au conseil municipal
- Convention avec l'Etablissement Public Foncier de Poitou Charentes
- Règlement du cimetière
- Modification des statuts de la Communauté de Communes Charente-Limousine
- Validation des statuts du SIEP Nord Est Charente
- Désignation d'un délégué suppléant à l'ATD16
- Non rattachement des charges, des produits et des ICNE
- Suppression de postes : adjoint technique (TNC 23h) et adjoint administratif territorial (TNC 17h30)
- Demande d'aide sociale
- Questions diverses

➤ **Approbation du précédent compte-rendu :**

Reporté au prochain conseil en raison de pages manquantes dans le scan envoyé par mail.

➤ **Détermination du nombre d'adjoints au conseil municipal**

Le maire rappelle que conformément à l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Suite au décès de Bénédicte MOREAU, qui était 4^{ème} adjointe au maire, Monsieur le Maire propose que le conseil municipal passe de 4 à 3 postes d'adjoints. Mme MANIERE a repris à sa charge les missions préalablement sous la responsabilité de Mme MOREAU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de 3 postes d'adjoints au maire.

Vote Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Indemnités de fonctions aux adjoints au Maire et au Maire**

L'ensemble des conseillers municipaux présents propose que, Nicole MANIERE, ayant repris à sa charge les attributions de la 4^{ème} adjointe, perçoive une indemnité identique à celle des 1^{er} et 2^{ème} adjoints.

Une délibération sera prise en ce sens.

Plusieurs conseillers demandent à ce que les commissions se réunissent plus souvent dans l'objectif qu'ils puissent participer davantage au montage et au suivi des projets communaux.

Monsieur le Maire prend en compte cette demande et proposera rapidement une réunion de travail.

➤ **Convention avec l'Etablissement Public Foncier de Poitou Charentes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'EPF, établissement public de l'État, a pour mission d'acquérir et d'assurer le portage de biens bâtis ou non bâtis sur le territoire régional.

Dans le cadre du projet d'aménagement du bourg, l'EPF pourra accompagner la commune dans des opérations foncières répondant aux objectifs définis par la commune.

Deux périmètres seront mis en place :

- Périmètre de veille foncière sur le centre-bourg ;
- Périmètre de réalisation sur lequel une démarche d'intervention foncière sera engagée.

Monsieur le Maire précise que l'EPF ne pourra engager d'acquisitions foncières ou d'autres dépenses que sur accord écrit de la commune en la personne de son maire. L'EPF s'occupe de l'exécution, il fait l'avance des coûts d'achat, mais la commune doit rembourser au bout de 5 ans, si les biens n'ont pas été revendus par ailleurs à cette échéance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte de conventionner avec l'EPF.

Vote Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Règlement du cimetière**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre en place un règlement d'utilisation du cimetière. A ce jour aucun règlement n'est en vigueur. Il soumet le projet d'arrêté de règlement aux conseillers.

Monsieur le Maire indique qu'il est essentiel de moderniser la gestion du cimetière et des concessions grâce à la numérisation. Des études sont en cours auprès de plusieurs prestataires. Cette numérisation est à prévoir au budget de la commune en 2018.

➤ **Modification des statuts de la Communauté de Communes Charente-Limousine**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal les demandes de modification des statuts reçues de la CCCL.

Sur une proposition formulée par le Président de la CCCL, le conseil communautaire réuni le 29 novembre 2017 a décidé la modification statutaire suivante :

- annulation de la délibération del2017_155 qui concernait l'intégration de la compétence facultative « Communication électronique » .

Sur une proposition formulée par le Président de la CCCL, le conseil communautaire réuni le 17 janvier 2018 a décidé la modification statutaire suivante :

- intégration de la compétence obligatoire « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, adopte les modifications des statuts détaillées ci-dessus.

Vote Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Validation des statuts du SIAEP Nord Est Charente**

Suite à la fusion des 8 syndicats d'alimentation en eau potable, dont le SIAEP de la région de Montemboeuf, Monsieur le premier adjoint expose les nouveaux statuts du SIAEP Nord Est Charente et propose de les valider.

Après lecture des nouveaux statuts et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les nouveaux statuts du SIAEP Nord Est Charente.

Vote Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Désignation d'un délégué suppléant à l'ATD16**

Monsieur le Maire indique qu'il est lui-même délégué titulaire à l'Agence Technique Départementale de Charente. Suite à la modification des statuts de l'ATD16, la commune peut désormais désigner un délégué suppléant. Candidat : M. BOURNIER Jean-Pierre

Vote Pour : 11 – Abstention : 1 – contre : 0

➤ **Non rattachement des charges, des produits et des ICNE**

La procédure budgétaire de rattachement des charges et produits consiste à intégrer dans le résultat annuel toutes les charges correspondant à des services faits et tous les produits correspondant à des droits acquis au cours de l'exercice considéré qui n'ont pu être comptabilisés en raison de la non réception de la pièce justificative. En faisant apparaître dans le résultat de l'exercice donné les charges et produits qui s'y rapportent, les attachements garantissent une image fidèle et sincère du résultat.

Considérant que la procédure de rattachement des charges et des produits de fonctionnement à l'exercice est facultative pour l'instruction budgétaire M14 des communes de moins de 3 500 habitants ;

Considérant que le caractère obligatoire du rattachement des charges et des produits à l'exercice pour l'instruction budgétaire M49 et M4 peut cependant faire l'objet d'aménagements lorsque les charges et les produits à rattacher ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur les résultats de l'exercice et leur sincérité ;

Considérant que les charges concernées ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur le résultat compte tenu de leur nature récurrente, cyclique et répétitive, tels que les fluides (eau, gaz, électricité, chauffage, combustible, téléphone) et les intérêts courus non échus ;

Considérant que ces rattachements n'ont pas été effectués auparavant et qu'il convient de conserver une procédure identique pour ne pas nuire à la lisibilité des comptes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE l'absence de rattachement des charges et produits pour le budget communal,
- AUTORISE pour les budgets assainissement et chaufferie le non rattachement des charges et produits récurrents et fixe le seuil de rattachement des autres charges et des autres produits à 5 000 €.

Vote Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Suppression de postes : adjoint technique (TNC 23h) et adjoint administratif (TNC 17h30)**

Compte tenu des avancements de grade de 2 agents intervenus en octobre 2017, il convient de supprimer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée la suppression de :

- l'emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires
- l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 23 h hebdomadaires

Vote Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Demande d'aide sociale**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que suite à la dissolution du CCAS au 31/12/2017, il revient désormais au Conseil Municipal de délibérer sur les attributions d'aides individuelles instaurées sur le territoire communal au titre de l'action sociale.

La commune a reçu une demande d'aide exceptionnelle d'un administré pour la prise en charge partielle d'une facture de réparation de son véhicule, nécessaire pour sa recherche d'emploi.

Compte tenu des éléments fournis par l'assistante sociale de la Maison des Solidarités de Chasseneuil et au vu des ressources de l'administré, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide l'octroi d'une aide équivalente à 50 % des frais de réparation soit 167€. L'aide sera versée directement au garage.

Vote Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Questions diverses**

• **Campagne de dépistage du radon avec l'ARS**

Elle se termine fin avril. Les 7 kits attribués à la commune ont été distribués.

• **Soutien aux habitants en situation fragile**

Nicole MANIERE a mis en place un accompagnement des personnes sans mobilité et ayant besoin d'aide alimentaire. Elle constate que la Croix-Rouge ne vient plus sur le marché de Montembœuf comme il était convenu.

• **RGS : Règlement Général de Sécurité**

Jean-Pierre BOURNEIR explique que toutes les collectivités sont inscrites dans un processus de dématérialisation. Il faut donc garantir la sécurité de toutes les données. On note que les cybers attaques sont de plus en plus fréquentes.

La commune devra mettre en œuvre le règlement général de sécurité et ainsi désigner un délégué à la protection des données personnelles (DPD) avant le 25/05/18.

Il devra avoir de bonnes connaissances informatiques et des qualifications juridiques. Il pourra être extérieur à la collectivité. L'ATD étudie la possibilité de proposer ce service.

• **SIVOS :**

Jean-Pierre BOURNIER, vice-président du SIVOS, indique qu'actuellement, il y a 12 classes sur le RPI. Mais une perte importante d'effectifs a été constatée.

Rentrée 2018 : prévisions de 236 élèves soit 19.67 en moyenne par classe.

La moyenne départementale étant de 23.5 élèves par classe, l'Education Nationale envisage la suppression de 2 classes sur le RPI pour atteindre cette moyenne.

Par ailleurs, l'EN n'est pas favorable aux classes isolées sur un site.

Les classes qu'il est envisagé de fermer sont donc : et une classe à Montembœuf et la classe de Mazerolles, et de ce fait la fermeture de l'école.

Il informe que le Conseil d'Ecole a voté à l'unanimité pour le retour à la semaine de 4 jours en septembre 2018.

Séance levée à 22h45

Le Maire,
TRAPATEAU

